



**Bruxelles, le 10 octobre 2014
(OR. fr)**

14190/14

PECHE 462

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Commission européenne
Date de réception:	10 octobre 2014
Destinataire:	Délégations
Objet:	Accord de partenariat de pêche UE/Côte d'Ivoire – Procès-verbal de la Commission mixte du 7-9 octobre 2014 à Abidjan

Veillez trouver ci-joint copie du procès-verbal de la Commission Mixte, qui s'est tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 7 au 9 octobre 2014.

ACCORD DE PARTENARIAT DANS LE SECTEUR DE LA PECHE ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

COMMISSION MIXTE – ABIDJAN, 7 – 9 OCTOBRE 2014

PROCES VERBAL

La commission mixte prévue à l'article 9 de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne (UE) s'est réunie à Abidjan du 7 au 9 octobre 2014.

La délégation de la Côte d'Ivoire a été conduite par Monsieur SHEP Helguilé, Directeur de l'Aquaculture et des Pêches, du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques. La délégation de l'Union européenne a été conduite par Monsieur Emmanuel BERCK, Chef adjoint de l'Unité chargée des accords bilatéraux de pêche de la Direction générale des Affaires maritimes et de la Pêche de la Commission européenne.

L'ordre du jour de cette rencontre, agréé par les parties, est porté en annexe 1.

La liste des participants à cette commission mixte figure également en annexe (annexe 2).

INTRODUCTION

M. SHEP, chef de la délégation ivoirienne, a, au nom de M. le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, tout d'abord souhaité la bienvenue en Côte d'Ivoire à la délégation européenne, avant de souligner, dans ses propos liminaires l'importance pour la Côte d'Ivoire de l'accord de partenariat de pêche avec l'UE.

La partie ivoirienne a également fait mention des changements intervenus au niveau de la coordination du Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques (PAGDRH), à travers la nomination de M. AKA Allou comme nouveau coordonnateur, responsable de la mise en œuvre de l'appui sectoriel et point focal pour le suivi de l'accord de pêche, ainsi que de Mme NEMA Catherine au poste de coordonnatrice adjointe.

M. BERCK, au nom de la délégation européenne, a remercié la partie ivoirienne pour son accueil et a souligné l'importance stratégique de cet accord pour la flotte thonière européenne. Il s'est félicité de la bonne coopération dans le cadre de cet accord, rappelant que le nouveau protocole constitue une base stable pour poursuivre les activités de pêche et renforcer les capacités de la Côte d'Ivoire en matière de gouvernance des pêches et de lutte contre la pêche INN. Il a indiqué que cette coopération allait au-delà de l'accord lui-même, évoquant le succès de la mission conduite par la Commission européenne et l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA) destinée à renforcer les capacités de contrôle et d'inspection des navires de pêche.

Les parties ont ensuite abordé les points suivants :

I. MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE

1. Décomptes finaux de captures 2013

Les parties constatent que les captures déclarées à ce jour au titre de l'année civile 2013 s'élèvent à : 3000, 76 t (Espagne : 1266, 44 t; France : 1734, 32 t).

Ces captures sont uniquement le fait des sennecurs.

2. Procédure et coordonnées pour la transmission des déclarations de captures

La partie ivoirienne constate que les déclarations de captures ne lui parviennent pas conformément aux modalités fixées par le protocole.

Les deux parties rappellent le principe de la transmission directe, de préférence par courrier électronique, des déclarations de captures aux autorités ivoiriennes par les opérateurs. La partie ivoirienne confirme l'adresse électronique à utiliser pour cela : dap@aviso.ci

3. Prise de licences pour la période 2013-2014

En ce qui concerne la prise de licences sur la période 1^{er} juillet 2013 – 30 juin 2014, 23 licences ont été octroyées aux sennecurs UE (14 pour l'Espagne et 9 pour la France), sur un total de 28 prévues par le protocole, ce qui constitue un bon taux d'utilisation des possibilités de pêche disponibles (82 %).

Aucune licence de palangriers n'a été demandée.

4. Délais dans la délivrance des licences et liste des navires autorisés

Les deux parties s'accordent sur l'objectif de délivrer les licences de pêches dans les délais prévus au protocole.

La partie ivoirienne souhaite que la transmission des demandes de licences soit faite de manière groupée.

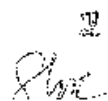
La partie européenne s'efforcera de regrouper les demandes de manière à ce qu'il y ait le moins d'envois possible, mais indique que cela dépendra de la date à laquelle ces demandes lui seront transmises par les États membres.

Les parties ont convenu qu'une liste des navires autorisés à pêcher au début de chaque année d'application du protocole sera établie par les autorités ivoiriennes et communiquée à l'UE par voie électronique au plus tard le 30 juin de chaque année. L'envoi doit être adressé à la Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire, laquelle communiquera ultérieurement l'adresse électronique à utiliser.

5. Coordonnées de la zone de pêche de la Côte d'Ivoire

La partie ivoirienne confirme que les coordonnées de la zone de pêche restent les mêmes que ce qui a été indiqué lors de la précédente Commission mixte à savoir que la zone de pêche couverte par le protocole est délimitée par les deux points suivants, selon la méthode des méridiens :

- Point est (frontière avec le Ghana): latitude 05°05'20" Nord / longitude 03°06'19" Ouest
- Point ouest (frontière avec le Libéria): latitude 4° 22' Nord / longitude 7° 32' Ouest.



Toutefois, des discussions sont en cours avec le Ghana et le Libéria sur la délimitation définitive des frontières maritimes.

6. Embarquement des marins ivoiriens

La partie ivoirienne, conformément au protocole, rappelle qu'elle devrait recevoir des précisions sur le nombre et l'origine des marins embarqués à bord des navires européens. L'UE insistera auprès des Etats membres pour obtenir ces informations.

L'UE souhaiterait pour sa part obtenir des informations sur les marins ivoiriens, sur leurs compétences, leurs disponibilités et les moyens de les contacter.

II. APPUI SECTORIEL

1. Bilan financier et opérationnel pour la période 2013-2014

La partie ivoirienne a rappelé les objectifs et les grands axes stratégiques de la mise en œuvre de l'appui sectoriel : amélioration du contrôle et surveillance des activités de pêche, évaluation des stocks halieutiques et renforcement de la coopération internationale. Pour chacun de ces axes la partie ivoirienne a présenté le bilan des actions réalisées et le niveau des dépenses engagées. Ce bilan est annexé au procès-verbal (annexe 3).

Globalement, la Commission mixte constate que le niveau d'exécution de l'ensemble de la première tranche est de 30%. La partie ivoirienne a expliqué que les retards observés sont notamment dus au versement tardif de la première tranche, aux changements de personnes au sein du PAGDRH et aux délais pour contractualiser avec certains prestataires.

Les parties se sont accordées sur un calendrier de mise en œuvre des actions restant à finaliser. Sur cette base, la Commission mixte estime qu'un délai supplémentaire peut être accordé pour la mise en œuvre des actions non encore réalisées et le paiement de la deuxième tranche de l'appui sectoriel. Ainsi, il est convenu que ces actions devront être réalisées au plus tard fin février 2015 et que des progrès suffisants devront être constatés en vue de procéder au paiement. Un document qui présente une programmation des actions restantes et le calendrier de leur mise en œuvre est annexé au procès-verbal (annexe 4).

2. Programmation pour la période 2014-2015

La partie ivoirienne a présenté le projet de programmation de la deuxième tranche de l'appui sectoriel.

Conformément à la programmation pluriannuelle, l'action principale à réaliser consiste en la mise en place d'un système de VMS opérationnel. Des discussions ont eu lieu sur le contenu de ces actions, leur coût et leur calendrier. En particulier, la Commission mixte a constaté un écart important entre le budget prévisionnel et les montants figurant dans les offres disponibles.

En outre, les actions retenues prévoient une session de formation pour les inspecteurs de pêche, la préparation d'une convention avec la Marine Nationale destinée à renforcer la surveillance dans la ZEE de la Côte d'Ivoire, ainsi que la participation effective à l'ICCAT (paiement de la cotisation annuelle, participation aux réunions).

La Commission mixte approuve cette programmation qui figure en annexe 5.

III. POINTS DIVERS

1. Ratification du protocole par la Côte d'Ivoire

La partie européenne a sollicité des informations sur la procédure interne de ratification du protocole par la Côte d'Ivoire. La partie ivoirienne a informé des démarches entreprises à ce sujet en indiquant que le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques a engagé des démarches auprès du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Étrangères et qu'un suivi serait assuré.

2. Situation au port de pêche d'Abidjan

La partie européenne a fait part des préoccupations des armateurs en ce qui concerne le port de pêche d'Abidjan, liées en particulier aux problèmes de sécurité, de logistique et d'espace disponible, de charges administratives relatives à la multiplication des inspections et contrôles, ainsi qu'au montant des taxes portuaires.

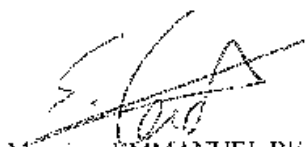
En présence du directeur du port de pêche d'Abidjan, la partie ivoirienne a apporté les éclaircissements suivants :

- Des mesures ont été prises pour améliorer la sécurité au port, conformément aux normes internationales en vigueur ;
- Des travaux d'extension du port de pêche ont été engagés en janvier 2014 et devraient être terminés en juillet 2015, notamment la construction d'un nouveau môle adapté à tout type de navire thonier et l'accroissement des espaces disponibles pour la manutention et la réparation des filets ;
- Des efforts sont en cours pour rationaliser les actions des différents services impliqués dans les inspections et contrôles et limiter le nombre des visites à bord (principe du guichet unique) ;
- Le niveau global des taxes portuaires n'a pas augmenté à l'exclusion de l'introduction d'une redevance pour le stockage des filets.

La partie européenne a remercié la partie ivoirienne pour les informations fournies.

Fait à Abidjan, le 9 octobre 2014

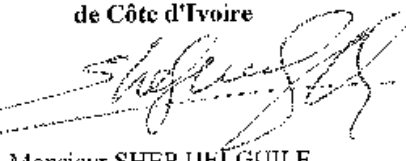
Pour l'Union européenne



Monsieur EMMANUEL BERCK

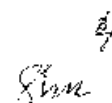
Chef adjoint de l'Unité Accords bilatéraux et
Contrôle des activités de pêche dans les eaux
internationales
Commission européenne, DG Affaires
maritimes et pêche

Pour le Gouvernement de la République
de Côte d'Ivoire



Monsieur SHEP HETGOTIE,

Directeur de l'aquaculture et des pêches
Ministère des Ressources Animales et
Halieutiques



Annexe 1: Ordre du jour

I. MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE

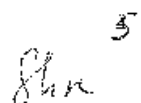
1. Décomptes finaux de captures 2013
2. Procédure et coordonnées pour la transmission des déclarations de captures
3. Prise de licences pour la période 2013-2014
4. Délais dans la délivrance des licences et liste des navires autorisés
5. Coordonnées de la zone de pêche de la Côte d'Ivoire
6. Embarquement des marins ivoiriens

II. APPUI SECTORIEL

1. Bilan financier et opérationnel pour la période 2013-2014
2. Programmation pour la période 2014-2015

III. POINTS DIVERS

1. Ratification du protocole par la Côte d'Ivoire
2. Situation au port de pêche d'Abidjan



Annexe 2: Liste des participants

Partie ivoirienne

M. Helguilè STIEP, Directeur de l'Aquaculture et des pêches

M. Allou AKA, Coordonnateur PAGDRH

Mme Catherine HEMA, Coordonnatrice adjointe PAGDRH

M. Bina FOFANA, Sous-Directeur des Pêches Maritime et Lagunaire

M. Coulibaly DJAKARIYA, Directeur de la Planification et des Programmes

M. Roger KOFFI KOUAKOU, Contrôle financier auprès du MIRAU

Partie européenne

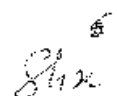
M. Emmanuel BERCK, DG MARE, Commission européenne

Mme. Fiona HARFORD, DG MARE, Commission européenne

M. Eric LUNEL, Délégation de l'UE en Sénégal

Mme. Daniela ROFT, Délégation de l'UE en Côte d'Ivoire

M. Patrick HOUBEN, Délégation de l'UE en Côte d'Ivoire



Annexe 3 : bilan des actions réalisées

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

DIRECTION DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES

**PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DURABLE
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI SECTORIEL 2013–2018 DE L'ACCORD DE
PARTENARIAT DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE ENTRE L'UNION
EUROPEENNE ET LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

**BILAN DES ACTIVITES DE JUILLET
2013 A SEPTEMBRE 2014 DE LA
PROGRAMMATION 2013 – 2014**

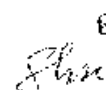
Octobre 2014

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. N.'

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. N.'

SOMMAIRE

1. I. CONTEXTE.....	2
2. II. PROGRAMMATION ET BUDGETISATION 2013-2014.....	3
III. Réalisations physiques et financières.....	4
IV. Annexes.....	6
<i>Annexe 1 : Equipements prévus pour le service de contrôle du port de pêche.....</i>	<i>6</i>
<i>Annexe 2 : Equipement acquis</i>	<i>7</i>
<i>Annexe 3 : Equipement à acquérir</i>	<i>8</i>



I. CONTEXTE

La Côte d'Ivoire et l'Union Européenne ont signé un nouveau protocole dans le cadre de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche qui s'étend du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2018.

Cet accord prévoit une contrepartie financière scindée en deux parties à savoir :

- l'accès à la zone de pêche de la Côte d'Ivoire d'un montant de 422 500 € (soit 277 138 875 Fcfa) ;
- et l'appui à la mise en œuvre de la politique sectorielle de pêche d'un montant de 257 500 € (soit 168 908 928 Fcfa).

Durant la première Commission mixte du nouveau protocole qui s'est tenue à Bruxelles les 26 et 27 septembre 2013, la programmation des actions à mener dans le cadre de l'appui sectoriel pour les 5 prochaines années a été validée.

De cette programmation, il ressort trois (3) axes stratégiques suivants :

1. l'amélioration du contrôle et de la surveillance des activités de pêche en Côte d'Ivoire ;
2. l'évaluation des stocks halieutiques ;
3. et le renforcement de la coopération internationale.

Le présent document est le bilan des activités menées de juillet 2013 à septembre 2014 dans le cadre de la programmation 2013 – 2014 de l'appui sectoriel.

II. PROGRAMMATION ET BUDGETISATION 2013 – 2014

Axes stratégiques / objectif principal	Objectifs spécifiques	Actions envisagées	Description	Budget prévisionnel en FCFA	Budget €
AS1 : Amélioration du contrôle et de la surveillance des activités de pêche	OS1 : Définir un plan national de lutte contre la pêche INN	Elaboration du plan	Plan préparé par 1 expert, présenté aux différentes administrations concernées, adopté par le Gouvernement	12 850 198	19 590
	OS2 : Définir et mettre en œuvre un manuel de procédures pour le SCS (y compris les thons mineurs et espèces voisines)	Elaboration avec l'aide d'un expert d'un manuel de procédures sur la base des modèles existants	TDR mission d'appui, atelier de validation avec les agents de la DAP, impression diffusion	14 000 000	21 343
	OS3 : Former les inspecteurs des pêches au suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche	Organisation d'une session de formation	Une session de formation pour 20 inspecteurs (11 au port et 9 des bureaux de pêche du littoral)	10 000 000	15 245
	OS4 : Renforcer les capacités d'intervention du bureau d'inspection au port de pêche	Acquisition d'équipements	Sélection fournisseurs et achat des équipements prévus (voir liste)	85 274 410	130 000
	OS5 : Réactiver le système VMS	Adoption cadre réglementaire	Elaboration décret	-	-
	OS6 : Organiser des missions de surveillance dans la ZEE ivoirienne	Préparation des TDR pour un nouveau contrat de prestation VMS	Mission pour 2 personnes à Bruxelles et dans un Etat membre de l'UE	5 000 000	7 622
	OS7 : Se doter d'un système d'enregistrement électronique des données de captures (ERS)	Pas d'action envisagée	Pas d'action envisagée sur la période	-	-
AS2 : Evaluation des stocks halieutiques	OS8 : Réaliser une campagne de chalutage	Pas d'action envisagée	Pas d'action envisagée sur la période	-	-
AS3 : Renforcement de la coopération internationale	OS9 : Participer aux réunions de l'ICCAT	Participation aux réunions prévues	Réunions ICCAT 2013 et 2014	8 199 463	12 500
	OS10 : Régler les contributions annuelles de la Côte d'Ivoire à l'ICCAT	Paiement des contributions annuelles	Paiement cotisations 2013 et 2014	33 554 998	51 200
Total				158 909 069	257 500

III. REALISATIONS PHYSIQUES ET FINANCIERES

Actions envisagées	Description	Montant alloué (en FCFA)	Niveau de réalisation physique		Niveau des dépenses		Observations
			Activités réalisées	Activités non réalisées	Montant exécuté (en FCFA)	Montant disponible (en FCFA)	
Elaboration du plan national de lutte contre la pêche INN	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer un plan par 1 expert, - Présenter le plan aux différentes administrations concernées - Faire adopter le plan par le Gouvernement 	12 850 198	<p>Termes de référence pour l'élaboration du plan</p> <p>Export pour l'élaboration du plan identifié (le même expert retenu pour le manuel de procédures et la formation des inspecteurs)</p>	<p>Recrutement de l'expert</p> <p>Rédaction du plan par l'expert</p> <p>Validation du plan en atelier</p> <p>Approbation en Conseil des Ministres</p>	0	12 850 198	Contrat de recrutement de l'expert en cours d'élaboration
Elaboration avec l'aide d'un expert d'un manuel de procédures sur la base des modèles existants	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer les TDR de la mission d'appui - Organiser l'atelier de validation avec les agents de la DAO. - Imprimer et diffuser le manuel 	14 000 000	<p>Termes de référence pour la mission d'appui disponibles</p> <p>Mission d'évaluation préliminaire de l'Expert, réalisée du 13 au 19 avril 2014 à Abidjan</p>	<p>Elaboration du projet de manuel d'inspection par l'expert (en cours)</p> <p>Validation du projet de manuel</p> <p>Edition et impression du manuel</p>	2 439 931	11 560 069	Rapport de la mission d'évaluation disponible <p>Présentation et validation du manuel prévues pour le 2^{ème} trimestre 2014</p>
Organisation d'une session de formation des inspecteurs de pêches au Sud, Contrôle et Surveillance des activités de pêche	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une session de formation pour 20 inspecteurs (11 au port et 9 des bureaux de pêche du littoral) 	10 000 000	<p>Termes de référence pour l'organisation de la session de formation disponibles (voir TDR de l'élaboration du manuel de procédures SCS)</p>	<p>Préparation des modules de formation par l'expert (en cours)</p> <p>Formation des inspecteurs</p>	0	10 000 000	Expert identifié, contrat de recrutement en cours d'élaboration <p>Formation prévue pour le 4^{ème} semestre 2014</p>
Acquisition d'équipements pour le bureau d'inspection du port de pêche d'Abidjan	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner le fournisseur - Acquérir les équipements prévus (voir liste) 	85 274 410	<p>Equipements partiellement acquis (voir liste annexe 2)</p>	<p>Equipements à acquérir (voir liste annexe 3)</p>	16 227 579	69 046 831	Certains éléments du kit d'inspection seront fournis par l'expert

5/14

Adoption d'un cadre réglementaire pour le fonctionnement du VMS	Elaborer un texte réglementaire - Organiser une Mission pour 2 personnes à Bruxelles et dans un Etat membre de l'UE - Elaborer les TDR pour un nouveau contrat de prestation VMS	0	Lettre volant-marché pour l'achat des véhicules de liaison et d'inspection disponible	Engagement de la facture d'achats des véhicules	0	L'achat du véhicule de liaison s'étant révélé coûteux que ce que prévoyait le budget initial, il a été retiré pour être remplacé
Préparation des TDR pour un nouveau contrat de prestation VMS		5 000 000	Séance d'ouverture des plis de l'appel d'offre pour l'acquisition de la vedette de surveillance tenue le 24 septembre 2014 Projet de texte en cours d'élaboration à la DAP Termes de référence pour le recrutement d'un nouveau prestataire VMS disponibles Rencontre organisée avec le fournisseur CLS le 24 septembre 2014 pour recadrer l'offre proposée à la Côte d'Ivoire dans le simple cadre du VMS	Réalisation d'une mission pour 2 personnes à Bruxelles et dans un Etat membre de l'UE	0	Mission urgente à réaliser La nouvelle offre technique est disponible
Participation aux réunions de l'ICCAT	Participer aux réunions ICCAT 2013 et 2014	8 199 463	Participation à la 23 ^{ème} réunion ordinaire de la CICTA tenue à Cap Town en Afrique du Sud du 18 au 25 novembre 2013 Participation aux réunions des groupes de travail technique de la CICTA tenues à Barcelone en Espagne du 18 au 29 mai 2014 Paiement des cotisations 2013 (16 761 600 F CFA soit 25 552,89 Euros) et 2014 (6 851 841 F CFA soit 10 445,584 Euros)		8 145 000	54 463
Paiement des contributions annuelles de l'ICCAT	Paiement cotisations 2013 et 2014	33 584 908			23 613 441	9 971 557
TOTAL (en FCFA)		189 909 069			50 425 951	118 483 118

Le taux d'exécution du montant prévu au 30 juin 2014 est de 42,65%. Il passe à 29,85% au 30 septembre 2014 avec le retrait du véhicule de liaison dont le coût d'acquisition (22 000 000 FCFA) est élevé par rapport au budget initial (14 759 033 FCFA).

IV. ANNEXES

Annexe 1 : Equipements prévus pour le service de contrôle du port de pêche

Désignation	Coût unitaire (en €)	Nombre	Total (en €)	Total (en FCFA)
Véhicule de liaison	22 500	1	22 500	14 759 033
Véhicule pour déplacement des inspecteurs dans le port	15 245	1	15 245	10 000 000
Vedette pour circuler dans les eaux portuaires	50 000	1	50 000	32 797 850
Gilets de sauvetage	63	20	1 265	830 000
Kit d'inspection (voir éléments constitutifs des 20 kits)	1 150	20	23 000	15 087 011
ordinateur + imprimante laser	1 500	1	1 500	983 936
Accès internet	500	1	500	327 979
Ordinateur portable	750	1	750	491 968
ordinateur portable aquaproof	2 500	1	2 500	1 639 833
Appareil photo numérique	350	2	700	459 170
Jumelles	500	2	1 000	655 957
Climatisation bureau (split)	610	1	610	400 000
Système radio VHF	9 921	1	9 921	6 507 700
TOTAL			129 491	84 940 495

Eléments constitutifs des 20 kits d'inspection prévus

Désignation	Coût unitaire (en €)	Nombre	Total (en €)	Total (en FCFA)
Pantalon de travail avec poches	60	40	2400	1 574 297
Polo avec logo inspecteur	26	40	1040	682 195
Casquette avec logo inspecteur	10	40	400	262 383
Tenue imperméable	15	20	300	196 787
Paire de bottes	79	20	1580	1 036 412
Gilet fluorescent avec logo inspecteur	18	20	360	236 145
Couteau suisse multi fonctions	60	20	1200	787 148
Paire de gants en cuir	30	20	600	393 574
Casque de protection	33	20	660	432 932
Appareil photo de poche, antichoc	240	20	4800	3 148 594
Port document rigide pour prise de note	10	20	200	131 191
Sac à dos (25l)	45	20	900	590 361
Mètre ruban	9	20	180	118 072
Jauges pour mesurer les mailles de filets	75	60	4500	2 951 807
1 set de tampons officiel	50	20	1000	655 957
Guide de traduction	50	20	1000	655 957
Recueil de réglementation nationale	20	20	400	262 383
Recueil de réglementation ICCAT	20	20	400	262 383
Souche de rapports d'inspection au débarquement	15	20	300	196 787
Souche de rapports d'inspection au transbordement	15	20	300	196 787
Souche de rapports d'inspection au port / en mer	15	20	300	196 787
TOTAL			22 820	14 968 939

Approx. 23 000

8/6

Shur ..

Annexe 2 : Equipements acquis

Désignation	Cout unitaire (en FCFA)	Nombre	Total (en FCFA)	Total (en €)
Gilets de sauvetage	41 500	11	456 500	696
Kit d'inspection (voir éléments constitutifs acquis)			8 376 400	10 176
ordinateur + imprimante laser	910 000	1	910 000	1 387
Accès internet	327 979	1	327 979	500
Ordinateur portable	549 000	1	549 000	837
Appareil photo numérique	225 000	2	450 000	686
Climatisation bureau (split)	350 000	1	350 000	534
Système radio VHF	6 507 700	1	6 507 700	9 921
TOTAL			16 227 579	24 710

Éléments constitutifs des 20 kits d'inspection acquis

Désignation	Cout unitaire (en FCFA)	Nombre	Total (en FCFA)	Total (en €)
Pantalon de travail avec poches (Combinaison complète)	66500	11	731 500	1 115
Polo avec logo inspecteur	12000	20	240 000	366
Tenue imperméable	9 000	20	180 000	274
Paire de bottes	51 600	11	567 600	865
Gilet fluorescent avec logo inspecteur	17 865	20	357 300	545
Couteau suisse multi fonctions	25 000	20	500 000	762
Paire de gants en cuir	15 000	20	300 000	457
Casque de protection	25 000	20	500 000	762
Appareil photo de poche, antichoc	135 000	20	2 700 000	4 116
Port document rigide pour prise de note	5 000	20	100 000	152
Sac à dos (25l)	20 000	20	400 000	610
Mètre ruban	5 000	20	100 000	152
TOTAL			6 676 400	10 176

Shx

*Shx*¹⁴

Annexe 3 : Equipements à acquérir

Désignation	Coût unitaire (en €)	Nombre	Total (en €)	Total (en FCFA)
Véhicule de liaison	22 500	1	22 500	14 759 033
Véhicule pour déplacement des inspecteurs dans le port	15 245	1	15 245	10 000 064
Yacht pour circuler dans les eaux portuaires	50 000	1	50 000	32 797 850
Gilets de sauvetage	63	9	567	371 928
Kit d'inspection (voir éléments constitutifs à acquérir)			11 571	7 590 079
ordinateur portable aquaproof	2 500	1	2 500	1 639 893
Jeunettes	500	2	1 000	655 957
TOTAL			103 383	67 814 804

Eléments constitutifs des 20 kits d'inspection à acquérir

Désignation	Coût unitaire (en €)	Nombre	Total €	Total (en F CFA)
Pantalon de travail avec poches	60	29	1 740	1 141 365
Polo avec logo inspecteur	26	20	520	341 098
Casquette avec logo inspecteur	10	40	400	262 383
Paire de bottes	79	9	711	466 385
Jauges pour mesurer les mailles de filets	75	60	4 500	2 951 807
1 set de tampons officiel	50	20	1 000	655 957
Guide de traduction	50	20	1 000	655 957
Recueil de réglementation nationale	20	20	400	262 383
Recueil de réglementation ICCAT	20	20	400	262 383
Souche de rapports d'inspection au débarquement	15	20	300	196 787
Souche de rapports d'inspection au transbordement	15	20	300	196 787
Souche de rapports d'inspection au port / en mer	15	20	300	196 787
TOTAL			11 571	7 590 079

SK

*15
SK*

Annexe 4 : PROGRAMMATION DES ACTIVITES NON REALISEES SUR LA PERIODE
2013 – 2014

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

DIRECTION DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES

**PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DURABLE
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI SECTORIEL 2013–2018 DE L'ACCORD DE
PARTENARIAT DANS LE SECTEUR DE LA PECHE ENTRE L'UNION
EUROPEENNE ET LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

**PROGRAMMATION DES ACTIVITES NON
REALISEES SUR LA PERIODE 2013 – 2014
DE L'APPUI SECTORIEL**

Octobre 2014

Sh

Sh¹⁶

I. PROGRAMMATION ET BUDGETISATION DES ACTIVITES NON EXECUTEES EN 2013 – 2014

Axes stratégiques / objectif principal	Objectifs spécifiques	Actions envisagées	Description	Budget prévisionnel en FCFA	Budget €
Amélioration du contrôle et de la surveillance des activités de pêche	Définir un plan national de lutte contre la pêche INN	Elaboration du plan	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un contrat avec l'expert - Préparer le plan par l'expert, - Présenter le plan aux différentes administrations concernées au cours d'un atelier - Faire adopter le plan par le Gouvernement 	22 876 218	34 875
	Définir et mettre en œuvre un manuel de procédures pour le SCS (y compris les thons mineurs et espèces voisines)	Elaboration avec l'aide d'un expert un manuel de procédures sur la base des modèles existants	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le manuel de procédures - Réaliser l'atelier de validation avec les administrations concernées - Imprimer et diffuser le manuel 	11 560 069	17 623
	Former les inspecteurs des pêches au suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche	Organisation une session de formation	Organiser 1 session de formation pour 20 inspecteurs (11 au port et 9 des bureaux de pêche du littoral)	10 000 000	15 245
	Renforcer les capacités d'intervention du bureau d'inspection au port de pêche	Acquisition d'équipements	Acquérir les équipements restants (voir liste en annexe)	69 046 331	105 261
	Réactiver le système VMS	Adoption du cadre réglementaire	Elaborer le texte réglementaire	0	0
		Organisation d'une mission d'exploration pour s'imprégner du fonctionnement du VMS	Organiser une mission pour 2 personnes à Bruxelles et dans un Etat membre de l'UE ou au Maroc	5 000 000	7 623
		Total		118 483 118	180 627

II. CHRONOGRAMME D'EXECUTION

Objectifs spécifiques	Actions envisagées	Description	Oct. 2014	Nov. 2014	Déc. 2014	Jan. 2015	Fév. 2015
Définir un plan national de lutte contre la pêche INN	Elaboration du plan	Etablir le contrat avec l'expert Préparer un plan par 1 expert Présenter le plan aux différentes administrations concernées au cours d'un atelier					
Définir et mettre en oeuvre un manuel de procédures pour le SCS (y compris les thons mineurs et espèces voisines)	Elaboration avec l'aide d'un expert un manuel de procédures sur la base des modèles existants	Elaborer le manuel de procédures Réaliser l'atelier de validation avec les administrations concernées Imprimer et diffuser le manuel					
Former les inspecteurs des pêches au suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche	Organisation une session de formation	Organiser 1 session de formation pour 20 inspecteurs (11 au port et 9 des bureaux de pêche du littoral)					
Renforcer les capacités d'intervention du bureau d'inspection au port de pêche	Acquisition d'équipements	Sélectionner les fournisseurs Acquérir les équipements restants (voir liste en annexe)					
Réactiver le système VMS	Adoption du cadre réglementaire Organisation d'une mission d'exploration pour s'imprégner du fonctionnement du VMS	Elaborer le texte réglementaire Organiser une mission pour 2 personnes à Bruxelles et dans un Etat membre de l'UE.					

24

Shix 18

ANNEXE: Equipements restant à acquérir

Désignation	Cout unitaire (en €)	Nombre	Total (en €)	Total (en FCFA)
Véhicule de liaison	22 500	1	22 500	14 759 033
Véhicule pour déplacement des inspecteurs dans le port	15 245	1	15 245	10 000 084
Vedette pour circuler dans les eaux portuaires	50 000	1	50 000	32 797 850
Gilets de sauvetage	83	9	567	371 928
Kit d'inspection (voir éléments constitutifs à acquérir)			11 571	7 590 079
ordinateur portable aquaproof	2 500	1	2 500	1 639 893
Jumelles	500	2	1 000	655 957
TOTAL			103 383	67 814 804

Eléments constitutifs des 20 kits d'inspection à acquérir

Désignation	Cout unitaire (en €)	Nombre	Total €	Total (en F CFA)
Pantalon de travail avec poches	60	29	1 740	1 141 365
Polo avec logo inspecteur	25	20	520	341 098
Casquette avec logo inspecteur	10	40	400	262 383
Paire de bottes	79	9	711	465 385
jauges pour mesurer les mailles de filets	75	60	4 500	2 951 807
1 set de tampons officiel	50	20	1 000	655 957
Guide de traduction	50	20	1 000	655 957
Recueil de réglementation nationale	20	20	400	262 383
Recueil de réglementation ICCAT	20	20	400	262 383
Souche de rapports d'inspection au débarquement	15	20	300	196 787
Souche de rapports d'inspection au transbordement	15	20	300	196 787
Souche de rapports d'inspection au port / en mer	15	20	300	196 787
TOTAL			11 571	7 590 079

Signature

Signature

Annexe 5 : PROGRAMMATION 2014 – 2015 DE L'APPUI SECTORIEL

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

DIRECTION DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES

**PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DURABLE
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI SECTORIEL 2013–2018 DE L'ACCORD DE
PARTENARIAT DANS LE SECTEUR DE LA PECHE ENTRE L'UNION
EUROPEENNE ET LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

**PROGRAMMATION 2014 – 2015
DE L'APPUI SECTORIEL**

Octobre 2014

sh

sh²⁰

5/3

I. PROGRAMMATION ET BUDGETISATION 2014 – 2015

Axes stratégiques / objectif principal	Objectifs spécifiques	Actions envisagées	Description	Budget prévisionnel en FCFA	Budget €
Amélioration du contrôle et de la surveillance des activités de pêche	Former les inspecteurs des pêches au suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche	Organisation d'une session de formation	Organiser une deuxième session de formation pour 20 inspecteurs (11 au port et 9 des bureaux de pêche du littoral)	7 871 484	12 000
	Réactiver le système VMS	Signature du contrat de prestation VMS Installation du système VMS opérationnel	Signer le contrat VMS avec le prestataire - Acquérir les équipements prévus dans le contrat de prestation, - Installer les équipements - Former les agents - Faire l'entretien/mise à jour (contrat)	0 136 045 053	0 207 400
Renforcement de la coopération internationale	Organiser des missions de surveillance dans la ZEE ivoirienne	Préparation de la convention avec la marine nationale	Elaborer et faire signer la convention	0	0
	Participer aux réunions de l'ICCAT	Participation à la réunion annuelle et aux réunions intersessions de l'ICCAT	Participer aux réunions ICCAT 2014 et 2015	8 199 463	12 500
	Régler les contributions annuelles de la Côte d'Ivoire à l'ICCAT	Paiement des contributions annuelles	Payer la cotisation 2015	16 792 499	25 600
Total				168 908 928	257 500

SMA 21

II. CHRONOGRAMME D'EXECUTION

Objectifs spécifiques	Actions envisagées	Description	3 ^{ème} Trimestre 2014	4 ^{ème} Trimestre 2014	1 ^{er} Trimestre 2015	2 ^{ème} Trimestre 2015
Former les inspecteurs des pêches au suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche	Organisation d'une session de formation	Organiser une deuxième session de formation pour 20 inspecteurs (11 au port et 9 des bureaux de pêche du littoral)				
Réactiver le système VMS	Signature du contrat de prestation VMS	Signer le contrat VMS avec le prestataire				
	Installation du système VMS opérationnel	Acquérir les équipements prévus dans le contrat de prestation, installer les équipements Former les agents Faire l'entretien/mise à jour (contrat)				
Organiser des missions de surveillance dans la ZEE ivoirienne	Préparation de la convention avec la marine nationale	Elaborer et faire signer la convention				
	Participer aux réunions de l'ICCAT	Participer aux réunions ICCAT 2014 et 2015				
Régler les contributions annuelles de la Côte d'Ivoire à l'ICCAT	Paiement des contributions annuelles	Payer la cotisation 2015				

5

Shk 22